



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

**ETAIENT REPRESENTES :**

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

**ETAIENT ABSENTS :**

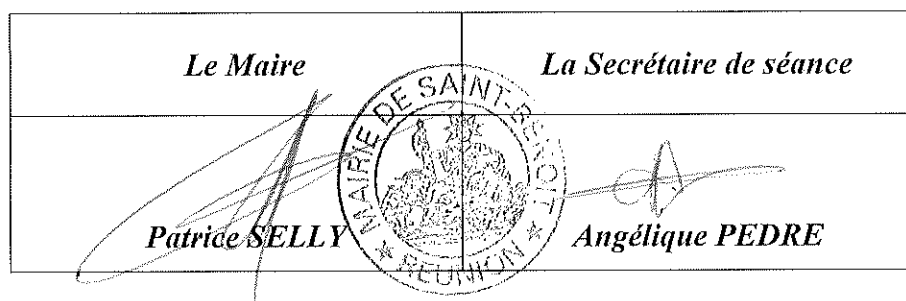
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le ..... Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39



Objet **NOMINATION DES REGISSEURS DE LA REGIE DE RECETTES DES  
LTS COMMUNAUX**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Sur le rapport du Maire**

- Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et régions, Modifiée ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le rapport N° 062 – 09 -2022 du Maire ;
- **VU** l'avis conforme du receveur municipal de Saint-Benoit en date du 21 juin 2022
- Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines ;



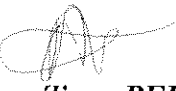
**APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1** - Approuve la nomination de :

- Madame Marie Chloé MUSSARD en qualité de régisseur titulaire ;
- Madame Sylvaine PANDIN en qualité de régisseur suppléant

**ARTICLE 2** – Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes afférents à ces nominations.

Nombre de votant : ... ..... 33  
Pour : ..... 33  
Contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

<i>Le Maire</i>		<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>		 <i>Angélique PEDRE</i>

Objet **NOMINATION DES REGISSEURS DE LA REGIE DE RECETTES DES  
LTS COMMUNAUX**

---

Je vous rappelle que la Commune de Saint Benoit a confié à la SEMAC la gestion du parc communal des Logements Très Sociaux par convention en date du 23 décembre 1996. Conformément aux dispositions contractuelles, la SEMAC encaisse les loyers issus de la location des LTS dans le cadre d'une régie de recettes.

La SEMAC a procédé récemment à une réorganisation de son service de gestion immobilière et sollicite la Ville en vue de nommer deux nouveaux régisseurs.

L'avis conforme du receveur municipal de Saint-Benoit a été préalablement requis le 21 juin 2022 conformément à l'article R161-3 du Code Général des Collectivités Locales.

Je vous propose :

1/ de nommer :

- Madame Marie Chloé MUSSARD en qualité de régisseur titulaire ;
- Madame Sylvaine PANDIN en qualité de régisseur suppléant ;

2/ de m'autoriser à signer tous les actes afférents à ces nominations.

*Je vous prie d'en délibérer.*  
*Le Maire*